

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Christian Brunier, Ariane Wisard-Blum, Sylvia Leuenberger, Elisabeth Chatelain, Anne Emery-Torracinta Laurence Fehlmann Rielle, Françoise Schenk-Gottret, François Thion, Alberto Velasco, Loly Bolay, Véronique Pürro, Carole-Anne Kast, Alain Charbonnier, Alain Etienne Mariane Grobet-Wellner, Antoine Droin, Eric Stauffer et Sandra Borgeaud

Date de dépôt: 15 mars 2006

Messagerie

Proposition de résolution contre la privatisation de Swisscom

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant que :

- Swisscom est un patrimoine public appartenant, de ce fait, à la collectivité ;
- Swisscom est une entreprise publique florissante qui contribue, annuellement, à alimenter les caisses de l'Etat fédéral ;
- une des activités de Swisscom est de garantir l'infrastructure de base en matière de télécommunications au niveau de l'ensemble du territoire suisse ;
- au-delà de ses activités en concurrence effrénée, Swisscom garantit toujours, hors de la logique purement économique, un accès démocratique aux technologies des télécommunications et une certaine équité entre ses clients, même si ceux-ci habitent dans une région peu accessible et donc peu rentable ;
- Swisscom poursuit une activité de service public ;

- Swisscom possède des réseaux d'une grande qualité (infrastructure de base contribuant à la bonne marche d'une société humaine), patrimoine public, payé par la collectivité et le fait que tout bradage au privé est inacceptable ;
- il est utile, lors des réflexions et des débats sur les privatisations, de bien dissocier les activités de services en concurrence avec celles de mise à disposition d'infrastructures publiques de base ;
- l'importance des télécommunications et de l'accès aux nouvelles technologies est majeure et grandissante dans la vie sociale et économique d'un pays ;
- les Genevoises et Genevois sont très attachés à leurs services publics et à la préservation de la qualité de leurs prestations ;
- la position gouvernementale sur l'éventuelle prise majoritaire du privé dans le capital de Swisscom n'est pas en adéquation avec les derniers votes des citoyennes et citoyens genevois concernant le service public,

invite le Conseil d'Etat

à communiquer, aux autorités fédérales, le refus du parlement genevois de voir la majorité du capital de Swisscom passer en mains privées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

A la surprise générale, nous avons appris que le gouvernement genevois approuvait l'ouverture majoritaire du capital de Swisscom aux privés. Cela est d'autant plus étonnant qu'au moins 5 des 7 conseillers d'Etat appartiennent à des partis (PDC, Ve, PS) ayant pris des positions contraires et claires sur cette thématique.

De ce fait, Genève passe pour un canton favorable à cette privatisation, alors que les citoyennes et citoyens genevois ont marqué, par leurs derniers votes et diverses actions menées ces dernières années, une position claire en faveur du service public.

Afin que l'avis du Conseil d'Etat ne soit pas le seul écho venant du bout du lac, il est important que le parlement se positionne et fasse entendre une position différente sur ce thème.

Swisscom pratique deux genres d'activités. Celles de services (provider internet, fournisseur MSN, etc.), clairement en concurrence, et celles de mise à disposition d'infrastructures. La première n'est pas inhérente au devoir de l'Etat, mais est un apport clair de revenu pour l'entreprise publique. La seconde, par contre, joue un vrai rôle de service public.

Base de la cohésion nationale, Swisscom possède, fournit, entretient et développe des réseaux (fil de cuivre, hertzien, fibres optiques, etc.) sur l'ensemble du territoire suisse, même dans les régions les plus reculées et, en conséquence, les moins rentables. Donner la majorité du capital au privé, c'est évidemment soumettre, à court terme, cette entreprise, à vocation publique, uniquement à la logique de marché. Dans cette perspective, les développements de réseaux qui ne rapportent pas suffisamment de marge ne seront pas réalisés. Bien sûr, la privatisation de la majorité du capital peut être conditionnée au maintien d'un tel service public et d'un devoir d'équité entre les différents usagers de Swisscom. Mais, pour combien de temps ? Très vite, une société majoritairement privée pourra faire sauter une telle clause en démontrant que celle-ci est un obstacle trop gênant dans un univers fort concurrentiel et qu'elle provoque des situations de concurrence déloyale.

L'accès des citoyennes et citoyens aux nouvelles technologies de télécommunication est stratégique pour l'essor social et économique d'une nation. Il est donc essentiel que la collectivité publique garde une majorité des actions d'une entreprise de la sorte, tout en lui préservant une bonne autonomie de gestion, indispensable pour agir sur un marché aussi ouvert et fluctuant.

Dans cette optique, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à soutenir cette résolution qui s'inscrit dans les valeurs de défense de service public si importantes pour la population de notre canton.